

Amiens, le 18 mars 2012

Objet : comité médical de l'Oise

Monsieur le Préfet

Depuis de nombreuses années, le comité médical de l'Oise dysfonctionne. En février, la commission de réforme qui en découle n'a pas pu se tenir faute de quorum. Il devient très urgent d'intervenir pour assurer un déroulement régulier de cette instance.

De nombreux agents de la fonction publique et notamment de l'éducation nationale, se trouvent mis en difficulté voire lésés. Ainsi, les départs à la retraite pour invalidité, les accidents du travail, les demandes de congé de longue maladie, de longue durée, etc... ne peuvent être validés dans des délais raisonnables.

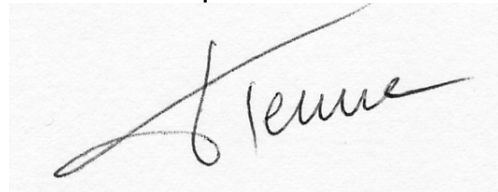
Certains agents sont en capacité de reprendre leur travail alors que leur congé n'a même pas été encore acté. Leurs problèmes de santé se doublent de soucis financiers. En effet, dans le cadre des demandes de congé, au bout de trois mois de congés ordinaires, les agents sont rémunérés à mi-traitement. Il leur faut ensuite des mois pour qu'ils puissent récupérer ce que l'administration leur doit.

Nous vous prions, donc, Monsieur Le préfet, d'intervenir pour mettre un terme à cette situation difficile.

Veuillez agréer, Monsieur Le préfet, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Michèle Chevallier

Dominique Pienne



Responsable du secteur santé  
académique du SNES-FSU  
Secrétaire du CHS-CTA académique

Coordonateur fédéral régional  
FSU

PS : copie de cette lettre à Monsieur le Recteur de l'Académie.